



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 11390-2018 SUR LES MODALITES DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 12 février 2018.

Jacques Arsenault
Greffier